

<http://ugtg.org/spip.php?article162>



Secteur BTP : Répression antisyndicale.

- Actualité -



Date de mise en lignemercredi 12 mars 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

CSTG (Centre de Santé au Travail de la Guadeloupe)

Pouki nou an grèv ?... Parce que depuis des années, le personnel médical et administratif de l'entreprise CSTG réclame à leur employeur le dialogue, des réunions afin qu'il s'expriment sur leurs conditions de travail, pour qu'ils fassent des observations sur l'organisation des visites médicales en interne et à l'extérieur, cela dans l'intérêt des salariés du bâtiment qu'ils visitent, sur le matériel nécessaire, sur leur pouvoir d'achat figé depuis des années, sur la mise en application de la Convention Collective de la Médecine du Travail qui est étendue, donc applicable en Guadeloupe.

Pouki nou an grèv ?... Parce que les nombreuses lettres adressées par le personnel à la Direction du CSTG sont restées sans réponse. Toutes les promesses de réunions faites par le Directeur, Monsieur Jean-Luc TROS, n'ont jamais été tenues. Les 3 seules réunions obtenues en 5 ans, n'ont pas été suivies d'effet.

Face à cette opacité, plusieurs salariés et médecins ont préféré démissionner. Le personnel a donc saisi, par courrier recommandé, le Président du Conseil d'Administration au mois de décembre 2007, **menm bèt menm pwèl**.

La Direction du CSTG ne respecte pas les dispositions du Code du Travail qui lui font obligation de mettre en place, dans une entreprise de plus de 10 salariés, les Instances Représentatives du Personnel. Le 13 septembre 2007, relancée le 30 octobre 2007, l'UGTG demande conformément à la loi, l'organisation des Elections Professionnelles. Ce n'est que le 11 décembre 2007 que les élections ont été organisées.

Depuis, la chasse aux syndiqués de l'UGTG est ouverte ; ce n'est pas moins de 3 camarades qui sont licenciés ou convoqués à un Entretien Préalable au Licenciement.

Pouki nou an grèv ?... Parce que, conformément à la loi, l'UGTG a déposé sa liste de revendications avec préavis de grève, 20 jours avant le déclenchement de la grève fixée au lundi 03 mars 2008, pour permettre l'ouverture des négociations hors conflits. Ce n'est que le mardi 04 mars 2008 que la Direction du CSTG accepte de nous recevoir.

Pouki nou an grèv ?... Pour :

- ▶ l'annulation pure et simple de tous les licenciements abusifs,
- ▶ que le personnel du CSTG bénéficie comme les travailleurs d'une visite médicale,
- ▶ l'application de la Convention Collective de la Médecine du Travail à la place de celle du bâtiment,
- ▶ l'ajustement des salaires sur le coup de la vie en Guadeloupe,
- ▶ l'arrêt de toutes les pressions et de tout harcèlement.

Tan a chasé pasé, Sé tan a jibyé... Panga !!

UGTG, le 12/03/08